

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 juillet 2009

CP 09/07-09

### CASERNE DE GENDARMERIE DE CAUSSADE RENOUVELLEMENT DU BAIL À LOYER

---

Le bail à loyer concernant les locaux de la caserne de gendarmerie de Caussade, conclu entre le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et l'Etat-Gendarmerie pour une durée de 9 ans est arrivé à expiration le 31 mai 2009.

Le montant du loyer actuel s'élève à 73 814,46 euros par an. Un nouveau bail pourrait être conclu selon les stipulations suivantes :

- ◇ Date d'effet : 1<sup>er</sup> juin 2009
- ◇ Durée du Bail : 9 ans
- ◇ Clause de révision triennale en fonction de la valeur locative réelle estimée par les Services Fiscaux, sans que cette augmentation puisse être supérieure à l'évolution de l'Indice INSEE du coût de la construction.
- ◇ Montant du loyer annuel (établi par la Direction des Services Fiscaux) : 84 398,97 euros payables trimestriellement à terme échu.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

### DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le nouveau bail à loyer de la caserne de gendarmerie de Caussade selon les conditions suivantes :
  - Date d'effet : 1<sup>er</sup> juin 2009
  - Durée du Bail : 9 ans
  - Clause de révision triennale en fonction de la valeur locative réelle estimée par les Services Fiscaux, sans que cette augmentation puisse être supérieure à l'évolution de l'Indice INSEE du coût de la construction.
  - Montant du loyer annuel (établi par la Direction des Services Fiscaux) : 84 398,97 € payables trimestriellement à terme échu.
  
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,